

N° 05/2022

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2022**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 9

POUVOIRS : 1

VOTANTS : 10

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ZUBER Sophie, Mme ELDIN Sabrina, Mme PELISSIE Nathalie.

Était absent : M. BOUSQUET Bruno

Pouvoirs : Mme ASCOLA Lysiane à M. ASCOLA Pascal

Date de convocation :

14/03/2022

Date d’Affichage :

22/03/2022

Un scrutin a eu lieu, Mme PRATS Eliane a été élue secrétaire de séance,

OBJET : CREATION D’UN GITE D’ETAPE/BAR/RESTAURANT A CLARA-VILLERACH

La commune est propriétaire de terrains à l’entrée du hameau de Villerach. Ces terrains, d’une superficie de 3 420 m², comportent une ancienne grange à rénover. La configuration de cette unité foncière permet de concevoir un projet touristique avec : la création d’un gîte d’étape/bar/restaurant/boutique, un grand parking paysager d’une capacité de 21 places, un espace de restauration extérieur avec plusieurs plateaux de terrasses, et suivant l’évolution du projet des hébergements insolites.

La réhabilitation de la grange pourra permettre :

En rez-de-chaussée : une salle de restaurant d’une capacité de 30 couverts, une salle multifonctions pouvant contenir une boutique et une table collective de 12 couverts, un bar avec une dizaine de places assises, une cuisine professionnelle, des sanitaires.

Au premier étage : un dortoir collectif de 10 couchages, 1 chambre de 4 personnes, 1 chambre de 2 personnes, des sanitaires et espaces communs.

Le hameau de Villerach est le point de départ de nombreuses activités de pleine nature. C’est l’un des accès principaux menant au pic du Canigó, le départ du canyoning dans les gorges du Llech (10 000 visiteurs/an), ainsi que toutes les randonnées dans les massifs environnants. La commune ne compte que très peu de structures d’accueil pour ces activités : il y a quelques locations à la semaine uniquement, et un restaurant gastronomique avec 3 chambres d’hôtes. Cette offre ne correspond pas à la clientèle sportive, plutôt jeune, qui pratique la montagne sur des courts séjours. Le pic du Canigó ne peut plus se faire en une seule journée comme auparavant, car l’accès en voiture a été interdit par le syndicat mixte de gestion du massif.

Les objectifs poursuivis sont ainsi les suivants : Développer l’attraction touristique de la commune, conforter son image de site remarquable en pleine nature, s’intégrer dans les actions structurantes du syndicat mixte Canigó grand site, optimiser le foncier disponible, tant à l’échelle de la commune que de la communauté de communes, permettre au plus grand nombre de visiteurs de profiter de l’environnement exceptionnel du massif, créer sur le village une activité économique rentable et créer de l’emploi.

Le coût total HT de l’opération s’élève à 1 124 584 €.

REÇU LE

28 MARS 2022

**SOUS-PRÉFECTURE
DE PRADES**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant	%
Acquisitions foncières		Union européenne		
Parcelle pour parking	5 000 €	Etat (préciser)		
Travaux (à détailler par postes de dépenses/lots)		FNADT sollicité	899 666 €	80%
Bâtiments	668 004 €	Dotations		
Aménagements extérieurs	109 900 €	Autres État		
Parking	176 500 €	Autres État		
Études Architecte	12 900 €	Collectivités locales et leurs groupements :		
Fonctionnement (pour les dépenses de fonctionnement, détaillez les dépenses, notamment salaires et charges voir 3)		- Région		
Conseil		- Département		
Communication		- Communes ou groupement de communes		
Divers		Établissements publics		
Prestations intellectuelles (Bureau d'études)	1 861 €	Autres à préciser		
AGT relevé topographique et bornage	150 419 €	Recette générée	899 666 €	80%
Honoraires maîtrise d'œuvre		<u>Sous-total :</u>		
Maîtrise d'œuvre		Autofinancement	224 918 €	20%
		Fonds propre		
		Emprunts à préciser		
		Crédit bail		
		Autres à préciser		
TOTAUX	1 124 584 €		1 124 584 €	

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la réalisation du projet par 9 voix POUR 1 voix CONTRE (M. BLIGUET Michel), approuve la demande de subvention auprès des instances concernées (FNADT, Région) par 9 voix POUR 1 voix CONTRE (M. BLIGUET Michel) et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,

